



L'Opinion

« Contre l'étatisation de la protection sociale ».

La tribune d'Yves Veyrier (FO) - 08 Mars 2020

« Proscrire toute mesure pouvant entraîner une hausse du coût du travail est nier le rôle du syndicat et de la négociation collective de la rémunération du travail »



Yves Veyrier © Sipa Press

La presse s'est fait l'écho, ces derniers jours, de la réunion du 19 mars entre les secrétaires généraux et présidents des confédérations syndicales et des organisations patronales.

Une telle réunion n'est pas une première. Elle revêt cependant, dans le contexte de la réforme des retraites, une signification particulière. Elle est en effet le produit d'échanges entre nous, parties prenantes du paritarisme, interrogeant sur l'espace laissé demain à la liberté de négociation collective et à la liberté contractuelle, à leur rôle, selon nous indispensable – tant sur le plan démocratique qu'économique et social.

Contrairement à ce qui a pu être écrit, il ne s'agit pas, pour FO d'une réunion « *pour discuter de la gouvernance du futur système universel de retraite* ». Pour deux raisons.

La première est que nous demeurons opposés à ce projet. Outre qu'il rendrait plus difficile et incertain l'acquisition des droits à la retraite, il conduirait, selon nous, à l'étatisation de la protection sociale, en plaçant l'ensemble du système de retraite et ses paramètres (valeurs du point, âge d'équilibre, taux de malus et bonus associés), sous la tutelle, en dernier ressort, de l'Etat.

La seconde est que si nous voulions discuter de la mise en œuvre de sa gouvernance, le cadre en est déjà trouvé : celui de ladite conférence de l'équilibre et du financement. Or, étant elle-



même sous tutelle des pouvoirs publics, y incluant la Cour de comptes, elle illustre cette dérive dont il nous semble essentiel de débattre librement et de s'affranchir.

Impasse. Au demeurant, si FO, qui avait alerté sur l'impasse à laquelle elle aboutissait, a décidé d'en sortir, c'est bien parce que cette tutelle s'est précisée un peu plus encore avec la lettre du Premier ministre, adressée aux interlocuteurs sociaux le 29 février dernier, à la suite de sa décision de recourir à l'article 49-3. Il y fait en effet l'injonction que la conférence « *poursuit ses travaux* », « *devra proposer... des mesures permettant d'assurer l'équilibre du système de retraite* » et, à ce titre, « *notamment celles consistant à demander aux Français de travailler plus longtemps* » limitant la pénibilité à un accompagnement individualisé.

Comment ne pas faire le parallèle avec la lettre de cadrage de l'assurance chômage et les ingérences répétées des pouvoirs publics dans le cours d'une négociation dont ils avaient à l'évidence décrété et fait en sorte qu'elle n'aboutisse pas ?

FO avait contesté les contraintes de la conférence du financement : proscrire toute mesure pouvant entraîner une hausse du coût du travail est nier le rôle du syndicat et de la négociation collective de la rémunération du travail.

Cela vaut pour le salaire lui-même quand le gouvernement privilégie la prime d'activité à l'augmentation du SMIC et bloque l'extension des accords négociés dans les conventions collectives de branches qui ne satisfont pas à sa doctrine issue de la loi et des ordonnances travail.

Cela vaut pour les cotisations consacrées à la protection sociale, de la formation professionnelle à l'assurance chômage et, aujourd'hui, aux retraites.

Yves Veyrier est secrétaire général de Force Ouvrière

